Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Foire aux questions séjours de vacances

Vous envisagez d'inscrire votre enfant à une colo de Com'expression ?

► **Certaines de vos questions ont sans doute déjà leur réponse** !

Préambule : pourquoi Com'expression organise-t-elle des colos ?

Depuis 3 année, l'association a fait le choix de développer les séjours de vacances car cela répond à **notre volonté de promouvoir les colos, en complémentarité des accueils de loisirs**, comme :

- un moyen particulier pour l'enfant de **vivre une riche expérience de vie en collectivité** et donc de « *vivre ensemble* » ; une parenthèse où il peut se découvrir et découvrir les autres autrement en évoluant dans un environnement différent de son milieu habituel ;
- un temps où il peut **apprendre en exerçant des responsabilités** à l'intérieur du groupe (participation à l'organisation du groupe et de sa vie collective…) ;
- un espace lui permettant d'**acquérir un peu plus d'autonomie dans l'apprentissage de leur vie quotidienne** ainsi qu'une certaine **forme d'autonomie affective** du fait de l'éloignement du cercle familial, quelques jours durant ;
- une opportunité **de découvrir et de vivre de nouvelles activités**, grâce à un nouvel environnement, et ainsi l'accompagner dans son ouverture d'esprit mais aussi dans son estime de soi, à travers la prise de conscience de nouvelles compétences que la colo lui permet d'acquérir ou de confirmer.

La colo est une véritable « *aventure* » pour l'enfant, notre rôle étant de leur permettre de vivre cette « aventure » dans de bonnes conditions, notamment de sécurité.

Est-ce que cet organisme est assez sérieux pour y envoyer mon enfant ?

Oui

Com'expression est une association dont **le cœur de métier est l'organisation et la gestion d'accueils collectifs de mineurs** (centres de loisirs et de vacances) de proximité.

Elle est gérée par une **équipe de professionnels** de l'animation et administrée par des bénévoles, la plupart étant parents d'enfants fréquentant les différents centres organisés par l'association, dont les séjours de vacances. Professionnels et parents bénévoles sont particulièrement **soucieux de la qualité d'accueil des enfants et des conditions de sécurité** dans lesquelles se déroulent l'ensemble des activités.

Partenaire de la Ville de Lyon, Com'expression est également **agréée par l'Etat en tant qu'association de *Jeunesse et d'Education Populaire*** ; elle est également **conventionnée par la CAF du Rhône**.

Tous nos séjours sont déclarés auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (ex Direction Départementale Jeunesse&Sports) sous le N°069ORG0637. A ce titre, nous avons une **application scrupuleuse de la règlementation des accueils collectifs de mineurs**.

Nos lieux de séjours sont eux aussi agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou du Ministère de l'Éducation Nationale.

Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Mon enfant aura 6 ans peu de temps après la colo, est-ce que je peux quand même l'inscrire ?

Non. Nos séjours s'adressent aux enfants de **6 ans révolus**, pour des raisons de cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs.

Peut-on venir avec un-e copain-e ?

Oui. Au contraire, **cela peut rassurer l'enfant**, surtout si c'est première expérience en colo. Toutefois, à ces âges, les enfants tissent facilement et rapidement de nouveaux liens, de nouvelles amitiés. Les animateurs sont présents pour faciliter ces liens et avoir la vigilance que **chaque enfant trouve bien sa place au sein du groupe**.

Les colos de Com'expression s'adressent à des enfants âgés de 6 à 12 ans :

- ► **je suis inquiet-ète que mon enfant de 6 ans se retrouve avec des enfants de 12 ans…**
- ► **ou bien que mon enfant de 12 ans s'ennuie avec les enfants de 6 ans. Qu'en pense l'association Com'expression ?**

Nous ne pouvons présager de la nature des inscriptions à nos colos et ne pouvons donc savoir à l'avance comment les groupes de chaque séjour se constitueront. Il est vrai qu'un enfant de 6 ans est différent d'un enfant de 12 ans, dans son rythme, ses besoins, ses centres d'intérêts.

Toutefois, par expérience, **ces questions de différences d'âges ne sont pas un obstacle pour que les enfants passent de bonnes vacances** :
Si le collectif est constitué de deux groupes d'âges très distincts (une moitié de 6-7 ans et une autre de 11-12 ans), les équipes d'encadrement constituent généralement deux sous-groupes d'enfants, qui vivent des temps communs et des temps séparés.
Si la colo ne rassemble que **quelques enfants de 11-12 ans parmi une majorité d'enfants de 6-7 ans**, notre expérience nous permet de constater que ce type de configuration permet généralement aux plus grands de se positionner en situation de prise de responsabilités vis-à-vis des plus petits.

A l'inverse, lorsque nous n'avons que **quelques enfants de 6-7 ans parmi un groupe de grands-es**, nous constatons que les plus petits se trouvent en situation d'être stimulés par les plus grands dans leur acte de grandir, au sens positif du terme. Les plus grands sont pour la plupart bienveillants et attentionnés, certains-es parfois même protecteurs avec les plus petits.
Quelle que soit la composition du groupe, **le rôle de l'équipe d'encadrement est bien d'animer la vie collective de l'ensemble du groupe d'enfants, en veillant à ce que chacun-e soit respecté-e dans ce qu'il/elle est et en adaptant l'organisation pédagogique du séjour pour que chacun y trouve sa place** (petits groupes - grands groupes, activités différenciées…).
La différenciation des tranches d'âges inquiète souvent davantage les parents que les enfants. Cela peut être l'occasion pour votre enfant de s'inscrire avec un-e copain-e.

Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Mon enfant a des troubles de la santé ou est en situation de handicap, peut-il participer à une colo de Com'expression ?

Nos séjours sont ouverts à tous, sans discrimination. Dans cette situation, nous vous renvoyons vers le PAI
Toutefois, l'accueil des enfants reste possible seulement si sa situation est **compatible avec une organisation de vacances collectives d'enfants**. Nous n'avons pas les moyens de dédier un adulte encadrant de manière spécifique et continue pour un seul enfant. Même si nos lieux de séjours sont aux normes d'accessibilité, soyez vigilants au fait que certaines colos se déroulent en camping, que certaines activités sportives ne sont pas compatibles avec toutes les situations de handicap.
Dans le cas où votre enfant doit bénéficier de l'**intervention quotidienne d'un professionnel de santé** (ex. infirmier-ère), c'est à vous de l'organiser, et étant vigilant que sa disponibilité puisse se faire sur le temps du repas du matin ou du soir, le but étant de ne pas gêner l'organisation du groupe dans la programmation de ses journées.
Si vous souhaitez échanger avec nous sur la situation de votre enfant et que vous souhaitez vérifier sa compatibilité avec nos séjours de vacances, vous pouvez contacter Adrien BELISME, directeur de l'accueil de loisirs de Com'expression, en charge des séjours de vacances : accueildeloisirs@comexpression.com ou 06 66 43 81 91
L'association pourrait se réserver le droit d'un refus d'inscription si la situation de l'enfant se révèle incompatible avec une organisation de séjours collectifs d'enfants.

Qui encadre les séjours et combien sont-ils ?

Les séjours sont encadrés par deux types de personnels de l'association : un-e directeur-trice de séjour et un-e animateur-trice par tranche de 12 enfants.
Pour une colo d'un maximum de 24 enfants, il y a donc 3 adultes, ce qui représente au plus 1 encadrant pour 8 enfants. Com'expression recrute des **personnes répondant aux critères légaux de diplômes** d'encadrement et de qualifications. L'équipe « *d'animation* » accompagne le groupe d'enfants 24h/24, tout au long du séjour. Elle est **en charge d'organiser l'ensemble du séjour et d'encadrer les enfants sur les temps d'activités, de vie quotidienne et de vie collective**.
Le suivi « *sanitaire* » des enfants est confié à la personne en charge de la direction du séjour.
Les activités sportives sont quant à elles encadrées par des professionnels de chaque discipline : brevets d'Etat ou diplômes fédéraux, selon les activités. Nous faisons appel à des **prestataires d'activités, agréés établissement d'activités physiques ou sportives par l'Etat**. Les animateurs-trices (et/ou directeur-trice) du séjour restent présents auprès du groupe d'enfant lorsque ceux-ci pratiquent ces activités sportives. La pratique d'activités aquatiques (≠ baignade) comme le catamaran, le paddle, le surf, la planche à voile, etc… nécessite obligatoirement une attestation d'aisance aquatique (pour plus d'info, cliquez ici) délivrée en piscine (les piscines de Lyon, cliquez ici).

Mon enfant sera-t-il toujours sous la surveillance des adultes ?

Oui. Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement, tout au long du séjour, même la nuit. Afin de permettre aux adultes de se reposer eux aussi (condition sinequanone à la sécurité de tous, tout au long de la colo), aucun « *tour de garde* » n'est organisé la nuit, par les adultes. Pour autant, lors des séjours en camping, le camp est aménagé de telle manière que les tentes se trouvent à proximité les unes des autres, afin de permettre aux adultes (qui dorment dans leur propre tente) d'être physiquement peu éloignés des enfants. Lors des séjours avec un hébergement en dur, les locaux sont fermés à clé, la nuit.

Comment les enfants se rendent-ils sur le lieu du séjour ?

L'association fait appel à des prestataires extérieurs pour les trajets aller/retour. En général, le transport s'effectue au moyen d'un **car de tourisme**. La prise en charge des enfants par l'équipe d'encadrement se fait dès la montée dans le bus, jusqu'à ce qu'ils soient confiés, au retour, à leur responsable légal (ou personne désignée par ces derniers).

Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Comment se déroule une journée type ?

La journée « *type* » d'une colo ressemble généralement à cela :

De 7h45 à 8h30 :	*Réveil échelonné*
De 8h à 9h :	*Petit déjeuner*
De 8h45 à 9h15 :	*Toilette du matin*
De 9h15 à 12h30 :	*Activités*
De 12h30 à 14h :	*Déjeuner*
De 14h à 14h30 :	*Temps calme*
De 14h30 à 16h30 :	*Activités puis goûter*
De 17h à 18h :	*Temps d'activités « autonomes »*
De 18h à 19h :	*Douches et préparation du repas*
De 19h30-20h30 :	*Dîner puis vaisselle*
De 20h30- 21h30 :	*Veillée*

Cette organisation horaire n'est toutefois donnée qu'à titre indicatif dans la mesure elle est souvent **adaptée par l'équipe d'encadrement selon plusieurs critères** : le groupe et l'âge des enfants, les contraintes horaires des activités proposées par des prestataires, les opportunités de veillées (par exemple projet d'enfants de veillées aux étoiles…), etc.

Quelles sont les affaires à prévoir, comment préparer la valise ?

Nous vous encourageons vivement à **préparer la « valise » avec votre enfant** : cela l'aidera tout d'abord à bien repérer ses affaires, mais aussi à se projeter dans son « aventure ». Il n'est pas nécessaire de fournir trop de vêtements, n'oubliez pas que les colos ne durent que 5 jours. Pour vous aider à préparer les affaires, vous trouverez un **trousseau** en cliquant ici : vous n'hésiterez pas à cocher (ou à renuméroter) en deuxième colonne de cette feuille, que vous pourrez mettre dans le sac de votre enfant car elle **servira à l'équipe d'animation pour aider l'enfant à ranger ses affaires le dernier jour**.
Il est très vivement conseillé de **marquer les affaires de votre enfant**, ce qui l'aidera à toutes les retrouver au moment du retour. Pour les séjours en camping, il est préférable de choisir un sac de voyage plutôt qu'une valise, cela étant plus facile à ranger dans la toile de tente. **Aucune lessive ne sera prévue par l'équipe d'encadrement au cours du séjour**, sauf en cas d'énurésie de l'enfant. Au retour, **le linge sale sera mis dans un sac dédié** (voir trousseau) que vous aurez fournir, lui-même rangé dans la valise de l'enfant, à l'écart des affaires propres. Toutes les affaires nécessaires au séjour et non mentionnées au trousseau (tentes, matériels de cuisine…) sont fournies par l'association.

Qu'en est-il de la mixité filles/garçons lors de ces séjours avec hébergement ?

Les lieux de couchages utilisés par Com'expression sur ses séjours **ne sont pas mixtes**. En effet, la règlementation prévoit que les hébergements doivent être organisés de façon à permettre aux filles et aux garçons âgés de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés. Chaque enfant hébergé doit d'ailleurs disposer d'un moyen de **couchage individuel**.
Dans le **cas d'une fratrie**, nous ne pourrons satisfaire à la demande que frère et sœur dorment dans la même tente/chambre.
Par ailleurs, nous sommes particulièrement **vigilants au besoin d'intimité des enfants**. A ce titre, nos équipes organisent les temps de douches de manière à ce qu'ils soient également non mixtes. Tous nos lieux d'accueil sont équipés de **douches individuelles**.
Nous sommes également soucieux de recruter des équipes mixtes, dans l'objectif de répondre à la pudeur de l'enfant tout en accompagnant au mieux l'enfant dans sa vie quotidienne. **Ce n'est pas l'équipe d'encadrement qui lave les enfants**, même les plus petits : leur rôle est d'organiser le temps de douche, de leur permettre de se laver et de vérifier la propreté de chacun.

Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Comment les enfants sont-ils répartis dans les tentes ou dans les chambres ?

Ce sont les enfants qui choisissent, par affinité, avec qui ils souhaitent partager la tente/chambre, dans le respect de non mixité garçons/filles et de la contrainte du nombre total de places permises par nos hébergements. Les enfants sont généralement hébergés dans des tentes ou de chambres de 3. Les enfants se regroupent également par **proximité d'âges**. En cas de grande hétérogénéité des participants, l'équipe d'encadrement peut orienter voir imposer la contrainte du regroupement par âges Les adultes sont quant à eux hébergés dans des tentes ou des chambres distinctes, mais à proximité. Les équipes d'encadrement peuvent être amenées effectuer des changements de répartition des enfants, en cas de difficultés voire d'incapacité qu'ont certains d'entre eux à respecter les règles de vie, notamment celles qui concernent le respect du sommeil des autres.

Est-ce que les séjours se résument aux seules activités annoncées dans la « communication » des séjours ?

Non. L'ensemble de nos séjours sont constitués de **deux « types » d'activités** : les activités proposées par des **prestataires extérieurs** et celles proposées par les **équipes d'animation** de chaque séjour.
Le fait d'avoir recours à des prestataires extérieurs répond au souhait de l'association de **proposer des activités qui nécessitent des qualifications spécifiques** (activités sportives telles que celles autour du cheval, la voile, le kayak, l'escalade…) **ou des compétences particulières** que n'ont pas forcément les animateurs-trices que nous recrutons. Ces activités, dites de « prestation », sont appréhendées par Com'expression dans un **objectif de découverte pour les enfants**. Nous les concevons dans la démarche globale du séjour, et **non comme une finalité** : par exemple, un séjour présenté avec des activités autour du cheval n'est pas un stage d'équitation.
Si un enfant ne souhaite pas faire l'une de ces activités de prestation, il ne sera pas forcé par l'équipe d'encadrement du séjour. Par contre, cette activité ne sera pas remplacée par une autre activité analogue. Si le refus de l'enfant relève d'une appréhension de cette pratique, le rôle des encadrants est le rassurer, l'inciter, tout en respectant son choix final. Dans le domaine sportif, ces activités de prestation ne nécessitent **pas de niveau prérequis** : ce sont bien des activités de découverte. Par contre, toute latitude est laissée à l'équipe d'encadrement du séjour pour éventuellement organiser, en concertation avec le prestataire et dans la mesure du possible, la constitution de sous-groupes de pratique : enfants n'ayant jamais pratiqué et enfants ayant déjà pratiqué l'activité concernée.
Concernant les **activités proposées par l'équipe d'animation du séjour**, elles sont **diverses et variées**. Elles correspondent à des activités dites « *traditionnelles* » de colo. Elles sont en lien, la plupart du temps, avec l'environnement (au sens large) du lieu d'accueil : grands jeux, veillées, repas au feu de camp, fabrication d'objets avec de la matière récoltée dans la nature, ballades, etc. **Ne « *rien faire* »**, passer un moment à flâner, à discuter avec les copains-copines… font également partie des activités dont les enfants manifestent le besoin, sur leur temps de vacances.
Par ailleurs, l'intérêt éducatif du séjour de vacances réside notamment dans le fait que **l'ensemble des temps de vie quotidienne** (préparation des repas, temps de toilette…) **fait également partie de l'activité de l'enfant**.

Les activités de baignade, comment se déroulent-elles ?

Elles sont organisées dans des **espaces aménagés et délimités**, placées sous la **surveillance** de la structure d'accueil ou, à défaut, sous celle de personnes spécifiquement recrutées par l'association, dans le respect de la règlementation en vigueur.
Dans tous les cas, le **taux d'encadrement dans l'eau est de 1 adulte pour 8 enfants** de plus de 6 ans.
Dans le cas d'une baignade dans une zone surveillée par des personnels extérieurs (piscines municipales, bases nautiques…), nous nous déclarons aux surveillants à notre arrivée et le surveillant nous indique les consignes à respecter.
Dans le cas d'une baignade dans une zone surveillée par nos soins, la personne surveillante (qualifiée surveillant de baignade, « *SB* ») reste en dehors de l'eau et ne compte pas dans l'effectif pour les enfants dans l'eau.
Les familles devront **notifier à la direction du séjour toutes informations nécessaires à la pratique du temps de baignade** (difficultés à nager, besoin de brassards, de ceinture de mousse, etc…).

Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Comment sont organisés les repas ?

Les menus sont réfléchis en amont par l'équipe encadrante du séjour, pour être **complets et équilibrés**. Les enfants peuvent être inclus dans ce processus.
Les denrées non périssables sont achetées avant le départ et transportées sur place via le bus.
Les denrées fraiches ou périssables sont achetées sur le lieu du séjour et stockée soit dans un frigo mis à disposition par le lieu d'accueil, soit dans notre propre réfrigérateur (acheminé sur place).
Les repas pris en charge par l'association sont :

- Les petits déjeuners (du mardi matin au vendredi matin)
- Les déjeuners (du lundi midi au vendredi midi)
- Les goûters (du lundi au vendredi)
- Les diners (du lundi soir au jeudi soir)

Des **espaces sécurisés et respectant les normes d'hygiène** sont mis à disposition du groupe pour faire la cuisine.
Lors d'un séjour de vacances, **les repas occupent une place particulière et représentent un temps pleinement éducatif du séjour** : ce n'est pas les adultes qui font à manger pour les enfants, ce sont les enfants qui préparent les repas, accompagnés par les adultes ! Les équipes d'encadrement organisent généralement la **préparation des repas par petits groupes d'enfants**, qui tournent selon un planning construit avec les enfants, afin de permettre à chacun de participer à ces temps de la vie collective. Chaque enfant participe en fonction de ses capacités. **Un adulte est systématiquement présent** pour vérifier le respect des normes d'hygiène, de l'utilisation des ustensiles en toute sécurité, mais aussi pour accompagner les enfants dans leur apprentissage de la cuisine. Mise de table et vaisselle sont également réalisées par le groupe d'enfants, selon une organisation décidée par l'équipe d'encadrement tout en y associant les enfants.

Mon enfant a un régime alimentaire particulier, est-ce que cela est un obstacle ?

Nombreux enfants ont des régimes alimentaires spécifiques, cela ne doit pas être un frein pour qu'ils puissent partir en colos !
Si ce régime alimentaire se trouve du fait d'une **raison médicale** (allergies…), vous devrez nous communiquer, au moment de l'inscription, les informations nécessaires à la prise en compte de cette particularité. Nous vous fournirons un document de PAI (projet d'accueil individualisé) que vous devrez remplir et nous retourner au plus tard au moment du départ. Il servira à l'équipe d'encadrement pour adapter les repas à votre enfant.
Si le régime alimentaire relève de **raisons confessionnelles ou philosophiques**, vous devrez le mentionner au moment de l'inscription (spécification de régime « *sans porc* », « *sans bœuf* », « *sans viande* »…). Nos équipes d'encadrement pourront alors adapter les menus pour prendre en compte ces particularités et, dans la mesure du possible, permettre à votre enfant de manger des repas équilibrés.

Comment se passent les douches ?

Elles ont lieu après les activités de l'après-midi et avant le repas du soir. **Les douches sont individuelles** et les enfants se lavent tous seuls (voir également question sur la mixité). Les adultes sont présents afin de veiller à leur bon déroulement, de vérifier que les enfants se sont bien douchés et parfois de les aider (à coiffer les enfants ayant des cheveux longs, par exemple).

Comment se passe le moment du coucher ?

Après la veillée, les enfants rejoignent leur chambre/tente pour la nuit. Un temps de retour au calme est souvent proposé par les animateurs, afin de permettre aux enfants de s'endormir paisiblement. **Les animateurs-trices restent à proximité jusqu'à ce que tous les enfants soient endormis** (aider à gérer les petites angoisses éventuelles, garantir le silence pour un respect du sommeil de chacun…). Il est tout à fait possible pour l'enfant d'apporter son doudou, quel que soit son âge ! Nous sommes attachés à demander à nos équipes d'être **vigilantes sur l'esprit de bienveillance entre enfants** (éventuelles moqueries…).

Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Comment avoir des nouvelles de mon enfant pendant le séjour ?

Une ligne téléphonique est disponible pour les parents qui souhaitent joindre leur enfant.
Quelques consignes cependant avant d'appeler :

- Respecter les créneaux horaires définis par la direction du séjour pour utiliser la ligne.
- Contact en dehors de ces horaires UNIQUEMENT pour les urgences.

Une **adresse mail est aussi disponible** pour les parents qui souhaitent envoyer un message écrit ou une photo à leur enfant, sous réserve de connexion possible sur le lieu d'accueil : sejours@comexpression.com
Il n'est donc **pas nécessaire de fournir un téléphone portable** à votre enfant (risque de casse, de perte et/ou de vol). Les appareils seront centralisés auprès de l'équipe encadrante qui les distribuera sur demande, pendant les moments autorisés.
Il est très fortement **déconseillé de rendre visite** à votre enfant pendant le séjour : nos colos ne durent que 5 jours et, par expérience, la visite ponctuelle de parents présente toujours plus de difficultés que de facilité, pour l'enfant mais aussi pour le reste du groupe…

Est-ce que l'enfant peux apporter sa console portable, son lecteur de musique, son appareil photo ou tout autre appareil électronique ?

Oui, mais **à certaines conditions**, comme le respect des moments autorisées. Les appareils seront centralisés auprès de l'équipe encadrante qui les distribuera sur demande pendant les moments autorisés. **L'association ne sera pas responsable en cas de casse, perte ou vol de ces appareils**.

Mon enfant aurait-il besoin d'argent de poche ?

Pas spécialement. **Les séjours ne sont pas proposés dans le but de faire consommer les enfants**. Tout est fourni, les séjours se déroulent souvent dans des lieux calmes et ouverts sur la nature, il y a donc très peu de magasins autour. Toutefois, une petite somme d'argent de poche (par exemple 10€) peut être fournie à l'enfant pour l'achat de carte postale, de timbres ou d'un petit souvenir trouvé dans le village du coin.

Que se passe-t-il si mon enfant tombe malade pendant le séjour ?

Les directeurs-trices de chaque colo entrent en contact, avant le séjour, avec un médecin généraliste local, pour l'informer de la venue de notre groupe. Lorsqu'un enfant tombe malade pendant le séjour, le/la directeur-trice l'emmène chez le médecin et **l'association fait l'avance des frais médicaux** (médecin, pharmacie…) **que vous rembourserez au moment du retour à Lyon**. Si la santé de l'enfant ne nécessite pas un rapatriement de l'enfant, celui-ci reste sur le lieu de séjour et le/la directeur-trice lui administre le traitement selon la prescription du médecin. Nous disposons d'un **espace dans lequel un enfant malade peut être temporairement isolé** (tente spécifique lors des séjours en camping). Dans ce cas d'enfant malade au cours du séjour, la famille de l'enfant est bien entendu régulièrement tenue informée par le/la directeur-trice.

Association Com'expression
92, rue des Charmettes - 69006 Lyon (Siège social)
67, rue Bellecombe - 69006 Lyon (Siège administratif)
09 52 91 11 59
www.comexpression.com

Et si mon enfant est malade ou sous traitement médical juste avant le séjour, que se passe-t-il ?

Si cela **n'entraîne pas une éviction de la collectivité** prononcée par votre médecin, votre enfant pourra participer à la colo. En cas de traitement médical pendant la durée du séjour, les familles devront remplir le document interne à l'association intitulé « ***Traitement médical ponctuel*** », nous fournir **l'ordonnance du médecin** ainsi que les **médicaments dans leur boite d'origine**.
La personne qui dirigera le séjour pourra alors administrer le traitement à votre enfant, selon les consignes médicales prescrites par le médecin. Vous pourrez rester en lien avec le/la directeur-trice pour avoir des nouvelles de l'évolution médicale de votre enfant, si vous en ressentez le besoin.

Si vous devez annuler le séjour du fait de la situation médicale de votre enfant, Com'expression procèdera au remboursement du séjour, uniquement sur présentation d'un certificat médical formulant un avis d'éviction ; Il ne vous sera retenu que les frais administratifs d'inscription, soit un forfait de 30 € (quel que soit le tarif appliqué). Pour cela, voir les modalités d'annulation.

Et la prise de médicaments pour des « *petits bobos* » ?

Dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs, l'équipe d'encadrement n'est **pas habilitée à administrer le moindre médicament à un enfant, en dehors d'une prescription médicale**. Toutefois, certains maux ou petites blessures ne nécessitent pas systématiquement la consultation d'un médecin ou imposent à l'équipe d'agir pour soulager l'enfant, le temps de consulter : en séjour de vacances, l'éloignement de la famille ne nécessite/permet pas son intervention dans le cadre d'une situation bénigne.
Au moment de l'inscription, nous vous demanderons de bien vouloir apporter à l'équipe d'encadrement votre autorisation ou refus d'administrer certains médicaments permettant de soulager des maux bénins : pommades contre les petites brûlures type Biafine, pour soulager un coup type Arnica, piqures d'insectes type Apaisil. Concernant le paracétamol (type Doliprane), il est obligatoire de joindre à l'autorisation (formulaire Com'expression) une ordonnance du médecin traitant, dans le cas où vous validez l'administration possible (à l'occasion d'une prochaine visite chez le médecin, n'hésitez pas à en faire la demande).

Lors du séjour, mon enfant sera-t-il assuré ?

Oui. Com'expression est assurée auprès de la MAIF (contrat N°3231080H). Cette assurance couvre l'ensemble des personnes (enfants et adultes) participant aux activités de l'association, dont les séjours de vacances. **Le contrat inclus une prestation « *Inter mutuelle* assistance »**, couvrant notamment les frais de rapatriement médical. L'assurance personnelle des familles peut être nécessaire en cas dommages causés par leur enfant (par exemple lorsqu'un enfant marche sur les lunettes de son copain). **Il n'est pour autant pas obligatoirement nécessaire de souscrire une assurance spécifique pour ces séjours** : **renseignez-vous** auprès de votre assureur car les assurances scolaires couvrent de plus en plus les activités extrascolaires.